

1 Identification

Identificateur de produit**Nom du produit:** Blasospark GT 250**Code du produit:** 03128-01**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Non disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Huile pour usinage des métaux

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur / fournisseur:**

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01

E-mail: blaser@blaser.com

BLASER SWISSLUBE, Inc.

31 Hatfield Lane

Goshen, NY 10924

USA

Phone: +1 (0) 845 294 32 00

Fax : +1 (0) 845 294 31 02

Mailto: mailboxusa@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

Numéro d'appel d'urgence:

Pour des conseils sur les urgences: chimiques, deversements, risques incendies, expositions: +1 866 928 0789 (Toll free).

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon Règlement sur les produits dangereux (RPD).**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures C14-C16, n-alkanes, isoalkanes, <2% aromatics

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers aucun

(suite page 2)

CAFR

Nom du produit: Blasospark GT 250

(suite de la page 1)

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Déclarable ou des composants dangereux:

1174918-46-7	Hydrocarbures C14-C16, n-alkanes, isoalkanes, <2% aromatics
--------------	---

80-100%p/p *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

4 Premiers soins

Description des premiers secours

Après inhalation: Sans objet, car le concentré n'est pas volatil.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Nausées / vomissements

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nom du produit: Blasospark GT 250

(suite de la page 2)

7 Manutention et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre -20°C et 40°C.

Température de stockage optimale entre -4°F et 104°F

Durée de stockage: Au minimum 36 mois en récipient fermé d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Valeur générale d'indication pour les lubrifiants réfrigérants (pas obligeante): 10 mg/m³.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de protection appropriés: Gants de Nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm, par exemple type Ultranitril 491.

Correspond aux normes DIN/EN 374-2 et 374-3.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:

Liquide

(suite page 4)

CAFR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 18.01.2021

Numéro de version 2

Révision: 18.01.2021

Nom du produit: Blasospark GT 250

(suite de la page 3)

Couleur:	Incolore
Odeur:	neutre
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état:	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	110 °C (230 °F) (ISO 2592 / ASTM D92)
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Température d'inflammation:	Non applicable non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion (@1013 mbar):	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Propriétés comburantes	Non applicable
Densité:	
Densité relative	0.75 @ 68°F (20°C) (DIN 51757 / ASTM D1217)
Densité de vapeur:	Non applicable. Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Cinématique à 40 °C (104 °F):	2,5 mm²/s (ISO 3104 / ASTM D445)
Autres informations:	Aucune Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Conditions à éviter Non disponibles.

Matières incompatibles: Non disponibles.

Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique LD50 >2.020-2.500 mg/kg (lapin)

(suite page 5)

CAFR

Nom du produit: Blasospark GT 250

(suite de la page 4)

1174918-46-7 Hydrocarbons C14-C16, n-alkanes, isoalkanes, <2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le contact peut dégraisser la peau et causer des inflammations de la peau (dermatite).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants sont notifiés dans les catégories 1, 2A ou 2B.

NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)

Aucun des composants n'est compris.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 Données écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique: Non disponibles.

Persistance et dégradabilité Non disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation Non disponibles.

Mobilité dans le sol Non disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

DOT, IMDG, IATA

Classe néant

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

Dangers pour l'environnement Non applicable.

(suite page 6)

CAFR

Nom du produit: Blasospark GT 250

(suite de la page 5)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
IATA	IATA Dangerous Goods Regulation (DGR): latest edition
"Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Toxic Substances Control Act):

Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés de l'obligation de notification.

Liste canadienne des substances

Liste des substances domestiques (DSL) du Canada: (Des substances ne sont pas comprises)

Tous les composants sont compris.

Liste des substances non-domestiques (NDSL) du Canada

Aucun des composants n'est compris.

Canadian Environmental Protection Act (CEPA), Schedule 1:

Aucun des composants n'est compris

National Pollutant Release Inventory (NPRI)

Aucun des composants n'est compris.

Éléments d'étiquetage SGH Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

RoHS:

Ce produit est conforme à la directive RoHS, que les matériaux RoHS réglementés sont absents ou leurs concentrations sont nettement inférieures aux seuils réglementaires.

IP346:

Les huiles minérales raffinées sont exemptées du marquage.

Le contenu des hydrocarbures aromatiques polycycliques (APC), conformément à IP 346 est < 3% (DMSO-extrait).

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 7)

CAFR

Nom du produit: Blasospark GT 250

(suite de la page 6)

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
ISO: International Organisation for Standardisation
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
DMSO: Dimethyl sulphoxide extract
IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.
CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals
ATE: estimation de toxicité aiguë

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

CAFR